



**FFvolley**

**SAISON 2019/2020**

## **RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI**

L'année sportive 2019-2020 a été, une nouvelle fois, fortement chargée pour l'équipe de la CCEE.

### **1. Fonctionnement de la Commission**

La Commission est composée de :

**Président** : Jean-François MOLEY - **Membres** : Rachel BRUYERE, Jean MARTIN, Vincent ROCHE, Julien VERNEY, **Expert Beach** : Guilhem DEULOFEU, **Experts LNV** : Stéphane SIMON, **Membre du Conseil de Surveillance** : Laurent DANIEL. A noter la démission de Nathalie PRIGENT (pour raisons professionnelles) et Hervé MAZZON (pour raisons personnelles).

D'autres intervenants réguliers ou ponctuels y participent ou y ont participé : Éric TANGUY, *Président de la FFvolley*, Axelle GUIGUET, *DTN*, Philippe CHEVALET, *Expert des VAE Ministérielles et des VAE Fédérales*, Nicolas SAUERBREY, *DTN Adjoint en charge du secteur Formation*, Bertrand LEYS, *DTN Adjoint* et Benoit OGNIER, *Président de Coach Inside VB*.

La Commission s'est réunie 5 fois, dont 3 fois en audioconférence, 1 fois en visioconférence et 1 fois au siège de la FFVolley.

Le nombre moyen de participants validant est de 6 par réunion (*7 maxi, 5 mini*).

Le nombre de dossiers traités est de 1.811 cas d'entraîneurs ou d'encadrants, soit en moyenne stable de 362 cas par réunion (*maxi 374, mini 354*), avec publication des « Avis de Conformité Entraîneur » de chaque équipe en division nationale.

Les Validations d'Acquis d'Expériences Fédérales étaient de 44 en 2017-2018, de 25 en 2018-2019 et de 24 en 2019-2020 (soit 5 en moyenne par réunion).

La CCEE a délivré 42 diplômes, soit en moyenne 8 par réunion.

Une « Conformité Entraîneur » qui devient de plus en plus en adéquation avec les exigences : sur 344 demandes de « Conformité Entraîneurs », 274 entraîneurs sont en Conformité, 63 en Conformité Provisoire (soit un total de 98%) et seuls 7 entraîneurs sont en « non-conformité » (2%).

Le nombre important de dossiers et de sujets à traiter induit une communication et une interactivité quasiment journalière avec le secrétariat ; la CCEE remercie vivement son active collaboration.

### **2. Principaux Items Abordés**

- ✓ Affaires courantes et réponses aux courriers et courriels.
- ✓ Etudes des « Demandes de Conformité Entraîneurs » de l'ensemble des clubs en LNV, Elite, N2, N3 et CFCP.
- ✓ Suivi des entraîneurs annotés sur les feuilles de matchs et éventuelles pénalités.
- ✓ Gestion et mise à jour du fichier central des entraîneurs.
- ✓ Validation des VAEF.
- ✓ Plans de Formations personnalisés établis conjointement avec la DTN, les entraîneurs, les clubs et la CCEE.
- ✓ Suivi et accompagnement des plans de formation.

- ✓ Travail sur les différentes formations fédérales et suivi en collaboration avec la DTN (*programme, intervenants, compte rendus...*).
- ✓ Réflexions sur formations continues (FCA et FCP).
- ✓ Publications des diplômes certifiés.
- ✓ Contacts avec la LNV pour coordination et orientations stratégiques.
- ✓ Contacts avec des organismes de formation relevant du Ministère des Sports (CREPS) ou de l'Enseignement Supérieur (UFR STAPS) en vue d'éventuelles passerelles entre leurs formations et les formations fédérales.
- ✓ Coordination avec DTN Adjoint en charge des CFCP et suivi des entraîneurs dédiés.
- ✓ Contact avec d'autres fédérations sportives pour échanges sur la formation et les diplômes.
- ✓ Relations avec Coach Inside VB.
- ✓ Point sur l'Eligibilité des entraîneurs en Division Elite.
- ✓ Mesures Covid-19, après Covid-19 et préparation saison prochaine.

### 3. Axes de Développement

La CCEE tient à travailler sur de nombreux domaines pour aider les clubs et développer les compétences des entraîneurs et encadrants.

#### En voici les différentes orientations :

- ✓ Assurer la proposition d'un DES JEPS VB, en collaboration avec la DTN.
  - ✓ Réflexions sur les entraîneurs adjoints, les entraîneurs de jeunes, les préparateurs physiques, les managers, les animateurs loisirs adultes, les chargés du développement... et proposer des formations adaptées.
  - ✓ Reprendre le processus d'évaluation des formations fédérales et définir les accompagnements en cas d'échec.
  - ✓ Nouvelles orientations des formations par rapport aux besoins (méthodologie et organisation des stages de formations, e-formation...).
  - ✓ La CCEE réfléchit à modifier le système actuel des Formations Continues Amateurs N2-N3 et proposer des formations innovantes tant dans le contenu que dans la forme.
  - ✓ La CCEE souhaite avancer sur d'éventuelles incitations, bonus ou récompenses entraîneurs au niveau des DAF.
  - ✓ Réflexions stratégiques sur DAF Exigences Entraîneurs Clubs et DAF Unifié.
  - ✓ Formations plus régionalisées.
- ....

### 4. Conclusion

La CCEE souhaite pérenniser la conduite de projets pour améliorer toujours et encore le développement des compétences des encadrants, et ce en toute transparence et équité.

Une collaboration encore plus constructive et interactive avec la DTN Formation doit être absolument à l'ordre du jour pour la prochaine saison, et ce conformément aux missions confiées à la CCEE par les instances de la FFvolley. Plus que jamais, l'action première de la CCEE est d'accompagner et d'aider les clubs et entraîneurs de toutes les divisions.

Pour l'Equipe de la CCEE.  
**Jean-François MOLEY**



**FFvolley**

**SAISON 2019/2020**

## **RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION CENTRALE SPORTIVE**

Le moins que l'on puisse dire c'est que cette saison n'aura pas été une saison comme les autres.

La saison avait été lancée normalement mais au mois de septembre la Commission s'est retrouvée sans Président. Jacques TARRACOR s'est retrouvé dans l'impossibilité de continuer. J'ai de fait pris mes fonctions fin septembre. Puis les affaires ont repris leur cours normal, gestion des Championnats, des Coupes de France Jeunes. La CCS a établi 18 PV. J'ai pu m'appuyer, outre le Vice-Président de la FFVB chargé du secteur sportif, Alain de FABRY, sur tous les autres membres de la Commission, Michel COZZI, Claude GANGLOFF, Gérald HENRY, Bertrand LEYS, Thierry MINSSEN, Yves MOLINARIO, Patrick OCHALA. Je n'oublie pas les salariés de la FFVB qui m'ont été d'un très grand secours, Boris DEJEAN en premier, mais aussi Nathalie LESTOQUOY et Johan SOUMY.

La saison s'est déroulée normalement avec la gestion des championnats, des Coupes de France jeunes mis à part deux événements. Au début novembre, il a fallu gérer en urgence la **Coupe de France Seniors Amateurs** et son petit nombre d'inscrits. **Des intempéries** ont frappé le Sud-Est du pays, notamment la Ligue PACA les journées des 23/24 novembre puis celles du 30 novembre et 1<sup>o</sup> décembre. Ces tempêtes ont entraîné beaucoup de reports de match.

### **28 février : Apparition de la pandémie.**

La pandémie du Coronavirus a contraint le pays tout entier, donc la FFVB et la CCS à naviguer à vue. La FFVB a publié dès le 28 février des communiqués relayant des prescriptions gouvernementales, permettant d'abord des reports de match sur justificatif puis des interdictions de rencontre dans l'Oise, le Morbihan. Une réunion du secteur sportif au sens large en visio-conférence s'est tenue le 5 mars et a acté les procédures de report. Au moment où les demandes de report et de non report s'accumulaient est tombée la décision de confinement et la décision du Bureau de suspendre les compétitions fédérales, à compter du 12 mars. Le PV n°10 de la CCS du 13 mars 2020 a acté cet état de fait.

### **12 mars : Confinement et arrêt des compétitions**

A partir de là, la CCS a travaillé, suite à la demande du Bureau, à un plan de redémarrage de notre activité sportive. Nous avons annulé toutes les finales qui, de toute évidence, ne pourraient avoir lieu et avons préparé différents plans de sortie (reprise début mai, début juin ou 15 juin). Voir le PV N° 12 de la CCS du 18 mars.

La situation sanitaire devient de plus en plus tendue et le confinement est prolongé. Dans sa réunion par visio du 24 mars, la CCS propose au Bureau l'arrêt définitif de toutes les compétitions, hormis peut-être le beach, et le principe d'une saison « blanche ». Le Bureau prend la décision d'annuler les compétitions mais décrète une saison « grise » (pas de descentes mais des montées). Dans sa réunion par visio du 30 mars la CCS choisit les critères pour les montées (sur la base du classement à la fin

des matches aller avec le quotient du nombre de points sur le nombre de matches joués). Voir le PV n° 15 du 30 mars.

Ces décisions ont bien sûr généré des appels auprès du Bureau et du Conseil d'Administration qui les ont quasiment tous acceptés.

La CCS a alors accordé les droits sportifs pour les clubs (PV n°15 du 7 avril)

La CCS a pris la décision, approuvée par le Bureau, de demander aux GSA si, compte-tenu de la situation sanitaire, ils acceptaient les droits sportifs de leurs différentes équipes sans aucun préjudice pour eux en cas de désistement ou de déclassement.

La Commission a pendant ce temps travaillé sur les vœux des clubs pour l'AG, sur le RGES, le planning 2020/2021 et ses propres propositions pour la saison 2020/2021.

Le Bureau met en route une expérience de régionalisation de certaines Coupes de France Jeunes.

Après plusieurs réunions préparatoires (9 juin, 23 juin, 1° juillet) sur la composition des poules, les RPE (combien de montées, de descentes) organisation Coupes de France Jeunes, le PV n° 16 du 3 juillet officialise le tout.

Depuis, il y a eu le lancement de la Coupe de France Beach qui inaugure la reprise de notre sport.

### **Quelques suggestions :**

On ne peut continuer de gérer **le Beach** et ses compétitions comme sur la dernière saison. Il serait bon que la nouvelle équipe confie cette gestion à défaut d'une Commission Beach, à plusieurs personnes du Beach au sein de la CCS pour gérer cette partie de notre sport.

Le Bureau et la CA décident pour toute la FFVB donc pour le côté sportif. Pas de problème. Mais il me paraît anormal que la CCS ne soit pas représentée par son Président lors des réflexions, des discussions des prises de décision. Cela ne pourrait qu'enrichir la réflexion et consoliderait les décisions

**Jean-Pierre MELJAC**  
Président de la CCS



**FFvolley**

**SAISON 2019/2020**

## **RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE**

L'activité de la CCA pour cette saison s'est articulée sur 6 réunions (une plénière, deux sur des missions particulières et 3 en visioconférence).

Cette saison, si particulière en raison de la pandémie, n'aura pas permis d'y mettre un terme dans son intégralité.

Jusque l'arrêt de l'activité volley, la CCA a effectué :

8218 désignations d'arbitrages en championnat de France Fédéral, LNV, en coupe de France séniors soit une diminution évidente de 534 désignations. 1032 tournois de coupe de France jeunes. L'encadrement des compétitions de Beach-volley se fera au fil de l'eau dans le respect des instructions sanitaires.

4 dossiers transmis vers la CCD ou la Discipline de la LNV pour instruction, nombre en diminution comparé à 18-19 (- 58 %).

Concernant la formation :

La Commission a continué les observations d'arbitres des panels A, B et C qui a permis de voir une large majorité de ces arbitres avec une attention particulière pour les panels C. Des mouvements surviendront à l'issue de la saison en tenant compte également des disponibilités des arbitres.

La CCA n'a pas pu organiser ses habituels stages pour permettre à certains arbitres d'évoluer. Nous invitons les CRA à maintenir la motivation de ces arbitres pour les retrouver dès la saison prochaine.

Pour le secteur international, la CCA se félicite d'avoir MM. Fabrice COLLADOS (volleyball) et Julien BRUXELLES (beach-volley) être sélectionnés pour les JO de Tokyo. Il faudra tout de même patienter pour les voir évoluer.

**Stéphane JUAN**  
Président de la CCA



**SAISON 2019/2020**

**RAPPORT D'ACTIVITE  
DE LA COMMISSION CENTRALE DES  
STATUTS ET REGLEMENTS**

La saison 2019 /2020 a été particulièrement riche en évolutions réglementaires de ce fait la CCSR a été régulièrement mise à contribution pour le suivi et la cohérence des textes proposés.

21 PV ont été établis, après des réunions télématiques.

La moitié environ de ces procès-verbaux concerne des mutations exceptionnelles, leur chiffre s'est stabilisé par rapport à la saison 2018/2019. Il semble donc que les nouvelles dispositions réglementaires encadrent bien ce dispositif et que la procédure répond bien aux attentes.

La crise du COVID a entraîné à la fin de la saison la prise en compte dans l'urgence des évolutions réglementaire indispensables

L'ensemble des membres de la Commission Centrale des Statuts et Règlements ainsi que le personnel fédéral en relation avec cette commission est à remercier pour le travail accompli, pour leur disponibilité et également pour leur réactivité dans les situations d'urgence.

**Gérard MABILLE**  
Président de la CCSR



**SAISON 2019/2020**

**RAPPORT D'ACTIVITE  
DE LA COMMISSION CENTRALE BEACH  
« individuels »**

La commission Centrale de Beach Volley

Elle est composée de 4 membres du fait qu'un des membres a quitté la commission pour raisons personnelles et professionnelles.

Les membres de la commission sont complémentaires par leurs fonctions dans des clubs et/ou ligues et/ou autre commission et/ou expérience de joueur, arbitre, dirigeant de régions différentes.

Elle s'est réunie à plusieurs reprises en visio (cette saison il n'y a eu aucune réunion en présentiel) pour préciser les priorités et pour le suivi des différents projets.

Il reste nécessaire d'améliorer les Relations avec les autres commissions : CCA, CCS, CCO

Avant la période COVID

- Suivi réglementaire et sportif des tournois du circuit France Beach Volley série, du Championnat de France de Beach Volley, avec :
- l'évolution de la réglementation sur les demandes de wild card pour faciliter l'accès aux nouvelles équipes
- l'introduction de la possibilité de coaching pendant les matchs
- l'introduction dans le circuit FBVS des tournois mixtes – très bon démarrage pour le lancement avec 10 tournois inscrits officiellement. Il sera proposé pour la saison prochaine que les mixtes soient finalisées par l'obtention d'un titre de Champion de France. Il y a une forte demande.
- l'amélioration des Relations avec les ligues : un des membres de la CCbeach anime un réseau avec les référents Beach Volley des ligues (voire des comités et des clubs). Ce réseau permet de développer la dynamique Beach Volley dans toutes les régions. Il est question d'ailleurs de proposer fin septembre / début octobre une réunion en visio avec les différents référents intéressés pour travailler sur les futures saisons.

Pendant la période de confinement

- Refonte du BVS (Beach Volley Système) – Cet outil informatique indispensable qui permet la centralisation de la gestion compétition Beach Volley doit être revu et amélioré. Un cahier des charges a été diffusé pour que des entreprises puissent faire des propositions de refonte en intégrant tous les paramètres qui permettent aux joueurs, clubs, ligues, CD et Fédération de gérer plus facilement la saison. Plus ce système sera fiable et ergonomique plus tous les utilisateurs y intégreront des éléments qui dynamiseront les compétitions Beach Volley.

- Le développement d'outils d'aide à la gestion sportive des tournois

- Recherche d'adaptation du calendrier et aménagement du RPE pour assurer la reprise de la pratique et ouvrir le tournoi Championnat de France à plus d'équipe (24 équipes par genre au lieu des 16 habituels).

Période de reprise de l'activité

- Le maintien de l'organisation du CHAMPIONNAT DE France (Finales) à Dunkerque, suite à deux annulations, la mise en place d'un protocole spécifique strict. Diffusion des Finales en direct sur SPORT EN FRANCE

- L'organisation des finales la CDF de Beach Elite.

Le protocole a bien été mis en place et a fonctionné grâce au secteur beach volley / événementiel et à l'appui des clubs organisateurs.

- Le maintien de l'organisation de deux séries 1 décalés en septembre (Dijon et Montbéliard) sur les 12 initialement prévus

En cours

- Un travail sur les évolutions possibles dès la saison prochaine mais surtout en termes de perspectives pour la prochaine olympiade sur les pratiques dites outdoor ( Beach Volley, Snow Volley, volley-ball de plage).

Il reste encore à voir s'il sera possible d'organiser la 2ème édition des « Masters » de fin d'année civile

Remerciements

Merci au Dunkerque Grand Littoral Volley-Ball, Beach Sport Dijon, Ré Beach Club, Bordeaux Beach Chillers, l'Entente Volley Beaucourt Sochaux et leurs collectivités territoriales pour avoir rendu ces compétitions possibles.

Merci aux membres de la CCbeach qui ont permis de suivre et dynamiser cette saison, merci aux différents clubs (indoor et beach volley) qui ont permis que cette saison soit tout de même opérationnelle et merci aux salariés de la Fédération pour le suivi continu et pour la force de proposition.

**Karim LKHEMIRI-LEVY**  
Président CCB





## SAISON 2019/2020

### RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION CENTRALE FINANCIERE

La saison de la fédération a débuté par un important investissement pour l'organisation de l'Euro et se termine précocement, avec la pandémie de COVID-19, générant de fait, des économies inattendues.

Ainsi l'année qui s'annonçait déficitaire se termine avec un léger excédent.

Cependant, les raisons structurelles de ces déficits récurrents demeurent : des dépenses en augmentation, pour répondre à la performance sportive recherchée, des charges de structure importantes et en face des ressources limitées et en baisse, reposant essentiellement sur les produits des licences en nombre à peu près stable depuis des années (en baisse cependant sur les licences compétitions), et des parrainages insuffisants pour appuyer notre développement.

Ce constat nécessite de réduire les dépenses de fonctionnement et d'accroître les ressources pour être à même de réaliser les objectifs de notre plan de développement pluriannuel, et investir pour améliorer les services vers les adhérents.

#### - **AMELIORATIONS DES MOYENS :**

Nous avons finalisé courant janvier la migration vers de nouveaux plans comptables pour séparer la comptabilité générale pure de l'analytique propre à l'analyse de gestion. Tout a été très rapidement opérationnel.

Cela devrait permettre d'être plus réactif dans le suivi des exécutions budgétaires, par simple mise à jour de tableaux de bord, sans manipulation supplémentaires.

Nous avons par ailleurs achevé la mise à niveau des équipements informatiques des différents services, améliorant ainsi les conditions de travail et d'efficacité.

La dématérialisation de différentes opérations se poursuit dans le même temps (paniers, notes de frais...).

#### - **SUIVI BUDGETAIRE :**

Des membres de la CCF sont chargés de suivre les engagements de dépenses, notamment ceux des équipes de France féminines et Beach. Pas d'anomalies constatées par rapport aux différents budgets. Plus d'activités implique plus de dépenses, avec des ressources quasi stables, voire en baisse d'où les difficultés budgétaires.

Aujourd'hui, nous ne disposons pas encore de tous les éléments pour suivre, prévoir et juger de l'exécution budgétaire avec précision et régularité.

Les efforts doivent portés sur :

- La Mise en place des outils de suivi mensuels,
- Les facturations de paniers,
- Les charges de personnels,

- Les comptes à jour avec des délais plus ou moins longs de saisie,
- Les notes de frais dont certaines parviennent toujours très tard et, en conséquence entraîne des délais de traitements beaucoup trop longs, des procédures de vérification lourdes, fastidieuses et coûteuses en temps. (Devant ces difficultés, il a été préconisé de passer à une application mobile de saisie des notes de frais par les utilisateurs eux-mêmes raccourcissant de moitié les délais de traitement ramenés au simple contrôle de la validité de celles-ci).

- **ARBITRAGE :**

Nous avons signalé la sous-évaluation du budget arbitrage. Il est donc normal que celui-ci soit dépassé, avec l'accroissement du nombre d'équipes engagées dans nos championnats, et donc de déplacements liés à plus de rencontres.

Toutefois, nous relevons que la part des engagements censée couvrir les frais des déplacements d'arbitres est en net recul.

Il faudra tenir compte de cette charge dans les futurs tarifs d'engagements.

- **ETUDES SPECIFIQUES DEMANDEES :**

○ **SIMPLIFICATIONS TARIFAIRES**

Objectifs : à niveau de recettes constantes, amélioration de la lisibilité pour les clubs et simplification. Partant des chiffres de licenciés en année sportive et des tarifs en vigueur, nous avons pu comparer les évolutions sur les saisons depuis 2016 jusqu'à aujourd'hui. Cela fait apparaître, qu'à périmètre constant, certaines décisions de diversifications tarifaires ont amené une baisse notable des recettes de la FFVolley.

Nous élaborons des propositions de simplification pour passer à une seule grille tarifaire, avec des modulations suivant les disciplines, les catégories d'âges et les niveaux de compétitions.

○ **PEREQUATION DEPLACEMENTS**

Le but est autant que possible de niveler des situations trop injustes, d'où la recherche de solutions permettant la mise en place de compensations financières pour les déplacements en championnats. Les différentes simulations effectuées par divisions ou par poules ont montré des incohérences notables dans les modalités de calculs utilisées. Certains pouvaient en effet percevoir, ou devoir, des sommes équivalentes à leurs engagements en compétition.

La Pandémie de COVID-19 est venue perturber tout cela en arrêtant les championnats.

Les modalités de calculs par poules sont plus équilibrées et au global moins coûteuses pour les clubs. Nous préconisons donc de passer à un calcul par poules.

- **PROCEDURES FEDERALES :**

Vu le montant des flux financiers de la Fédération, un arrêté comptable intermédiaire semble indispensable. Cela est prévu au Règlement Général Financier et n'a pu être réalisé cette saison en raison d'une surcharge de travail au service comptable. En

l'état nous ne sommes pas en mesure d'avoir une comptabilité à jour, cela serait sans valeur.

Ce travail nous permettrait en effet de prévoir plus en amont le résultat final. Cela aura certes un coût, mais devrait permettre d'améliorer la visibilité de l'exécution budgétaire, d'accélérer l'arrêté comptable de fin d'année et de prendre les mesures correctives éventuelles plus rapidement. Il permettrait également de bâtir le budget de l'année suivante avec des données fiables

Aussi avons-nous proposé d'externaliser cette mission auprès de notre cabinet comptable.

Par ailleurs, nous nous devons de souligner la fragilité de notre fonctionnement qui repose trop sur le bénévolat. Nous avons aussi besoin de compétences en gestion et comptabilité, même si cela ne remplace pas l'expérience extérieure.

**Amine HACHELAF**  
Président de la CCF



## SAISON 2019/2020

# RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION CENTRALE MEDICALE

Le budget alloué au secteur médical pour l'année 2019 a imposé des choix au niveau de l'encadrement des équipes nationales (notamment des équipes jeunes). Le travail entrepris s'est inscrit en continuité des années précédentes et a continué à optimiser les moyens dont nous disposons. Cela est possible grâce aux efforts des médecins chargés de la coordination des secteurs masculin et féminin et du DTN adjoint. Le médecin chargé du suivi des S.H.N. a pu mettre en place une procédure de recueil des informations avec des dates butoirs pour répondre aux obligations réglementaires. La commission médicale fédérale nationale s'est réunie en visioconférence le 28 mars 2020 puis les groupes de travail concernant les guides de reprise, le plan de prévention du dopage se sont réunis 5 ou 6 fois en 3 mois. 2 nouveaux médecins nous ont rejoints : le Dr M. Groc sur le secteur féminin et le Dr S. Bidot-Maurant sur le secteur VolleySanté et Volley Assis.

### **A- Suivi Médical Réglementaire SHN**

#### **1- Conditions et moyens techniques**

##### **a- Logistique FFVB**

L'organisation mise en place fonctionne correctement avec un DTN adjoint et un secrétariat présents au siège fédéral et le médecin délocalisé qui supervise le suivi.

Les médecins en charge des équipes masculine et féminine ont pu mettre en place le suivi des joueurs et joueuses des équipes nationales séniors grâce à leur anticipation et leur collaboration avec les entraîneurs nationaux.

##### **b- Logiciel Askamon**

Le nouveau logiciel (Askamon) est en place et donne satisfaction. Il ne concerne, pour le moment, que les joueurs et joueuses inscrits sur les listes ministérielles. Il faudra élargir la liste pour pouvoir intégrer les jeunes appartenant aux CFC des clubs pro et les membres de l'équipe paravolley.

## **2- Suivi médical des athlètes.**

Chaque équipe que ce soit un pôle ou une équipe nationale dispose d'un médecin attitré chargé du suivi longitudinal et du suivi traumatique assisté d'un kinésithérapeute. Les programmes chargés des différentes équipes ne permettent pas toujours au médecin ou kinésithérapeute titulaire de se rendre disponible. Cela nous oblige à élargir le nombre d'intervenants médicaux.

Le bilan annuel est dressé pour les collectifs nationaux.

Le bilan dentaire est celui qui procure le plus de difficultés :

Pour les jeunes nous demandons à ce qu'il soit effectué avant l'entrée en pôle ou en CFC dans le cadre familial.

### **B- Encadrement sanitaire des équipes de France**

-Coordination médicale :

Pour les masculins les Dr Verdonck et Laffond l'assure. Pour les féminines le Dr Oesterle l'assure depuis le début de l'année 2019 mais souhaite prendre du recul. Le Dr M. Groc nous rejoint dans ce but. Ils sont tous aidés par Mr Blin DTN adjoint.

-90% des professionnels de santé contractualisent avec la FFVolley via un CDD. Le reste des interventions sont contractualisées via le CDI ou des notes d'honoraires.

-Nous souhaitons qu'un kinésithérapeute et un médecin accompagne les équipes lors de tous leurs déplacements à l'étranger. Cela n'a pas toujours été possible et lors des actions en France le kinésithérapeute est présent mais pas le médecin de manière systématique. Cela complique le suivi personnalisé des athlètes et perturbe parfois le suivi réglementaire.

-Fourniture du matériel nécessaire à l'encadrement des équipes.

-Une information sur le dopage a été fournie lors de tous les rassemblements des sélections (par l'intermédiaire de l'encadrement médical).

-Nous n'avons pas d'information sur le programme My Coach mis en place par la fédération pour savoir si une partie médicale est prévue (tout en respectant le secret médical).

### **C- Relations Médicales avec les Clubs –LNV**

- Le suivi médical des jeunes présents dans les centres de formation des clubs pro et des joueurs professionnels est calqué sur celui des pôles et le médecin chargé du suivi des SHN à la FFVB est chargé (en accord avec la commission médicale de la LNV) d'en assurer le suivi. Cela vient en plus de ses responsabilités sur le suivi des SHN. Une plus grande rigueur est nécessaire dans ce suivi médical car de nombreux dossiers ne sont pas envoyés à la fédération.

-Le développement des relations pour la coordination médicale FFVB-LNV est indispensable à la mise en place d'une vraie politique de détection précoce et de prévention des anomalies médicales, des surmenages physiques ou physiologiques et des blessures. Nous proposons (comme c'est le cas dans d'autres fédérations) qu'un athlète qui n'est pas à jour de son suivi médical ne puisse pas être sélectionné.

Dans un premier temps il serait bon de rendre obligatoire (sous peine de sanction pour le club) la transmission de l'ECG et de l'Echocardiographie pour les joueurs français de la ligue professionnelle. Et ce dans le but de remplir les obligations du SMR.

Double intérêt : récupérer les résultats plus facilement au moment des regroupements des internationaux, et aussi mieux structurer les clubs pros sur le plan médical.

## **D- Règlement médical fédéral**

-**Le triple surclassement** n'existe pas au sein de la FFVB mais des pilotes pour une mise en place régionale d'une autorisation de triple surclassement afin de permettre des pratiques par niveau plutôt que par âge ont été mis en place dans certaines ligues. Nous sommes toujours à la disposition des ligues qui souhaiteraient le mettre en place.

Pour les fiches C régionales le médecin l'ayant rédigée et assurant le suivi médical du jeune athlète doit remplir une fiche A en milieu de saison.

Cette procédure devrait concerner 5 à 8 jeunes par région... Attention à certaines dérives qui ne concerneraient pas des jeunes à fort potentiel !!!

Pour tous ces triples surclassements il est nécessaire que les dossiers techniques soient renforcés.

-**Pour la saison actuelle le médecin fédéral a validé :**

32 triples surclassements nationaux fédéraux

61 fiches B pour la FFVB et les ligues ne disposant pas de médecin.

-**Adaptation des fiches médicales :**

- **Volley Santé** : Un certificat pour le volley santé est mis en place avec un renouvellement chaque année compte tenu de la spécificité du public concerné. Le médecin prescripteur doit fournir à l'animateur, sur un document séparé, sa prescription médicale précisant ses recommandations pour l'adaptation de l'activité à la personne concernée.

- **CACI 2020** : La commission médicale recommande fortement à tous les licenciés de fournir un CACI pour le renouvellement de leur licence. En effet le contexte sanitaire ainsi que le confinement peuvent avoir des conséquences sur la santé de nos licenciés et une consultation médicale au moment de la reprise permettrait de faire un bilan pour adapter celle-ci. Nous rappelons que toute réponse positive au Questionnaire de Santé impose cette consultation.

## **E- Sport Santé**

La commission médicale s'associe à la mise en place d'action visant au développement d'actions « Sport Santé » au sein de la fédération avec la responsable de la DTN (Chrystel Bernou) et le groupe de travail fédéral Sport Santé sous la responsabilité de Brigitte Cervetti élue chargée de ce projet.

L'arrivée d'un médecin coordinateur du groupe médical Sport Santé fédéral et d'un médecin pour le suivi sanitaire de l'équipe nationale volley assis masculine (Dr S. Bidot-Maurant) permet de faire avancer les dossiers et de structurer ce secteur.

## **F- Informations sur la prévention et la lutte antidopage :**

- La prévention reste au niveau de la fédération: un plan stratégique se met en place basé sur le plan National du ministère 2019-2024 (3 axes et 17 actions). Il est fait pour les athlètes, les jeunes et l'entourage sportif et familial.

### **Pour 2020-21 :**

#### **- Adapter la structuration du secteur médical à l'évolution du contexte sanitaire:**

- Continuer à travailler avec les médecins fédéraux et directeurs médicaux des fédérations de Basket et Hand sur les spécificités de l'encadrement médical de nos sports respectifs.

- Connaitre le plus tôt possible les programmes et le budget afin de permettre aux différents staffs médicaux de se coordonner et d'assurer un encadrement satisfaisant tout en respectant les accords financiers pris.

-Respect des nouveaux protocoles mis en place par le médecin référent (Dr Joffrey Cohn) chargé du Suivi Médical Réglementaire des SHN et des Centres de Formation des clubs professionnels. Les médecins localement doivent être impliqués pour rentrer les données que ce soit au niveau des pôles, des équipes nationales ou des clubs professionnels (en lien avec la LNV). Extraction de statistiques permettant de mobiliser ces différents acteurs.

-Mise à disposition du matériel médical nécessaire à l'encadrement des équipes nationales en fonction des besoins.

-Réunion de la commission médicale pour permettre aux équipes médicales encadrant les équipes nationales de présenter le bilan de leur saison, coordonner les actions et le suivi et préparer la saison internationale suivante.

#### **- Développement des activités médicales :**

-Finaliser le plan de prévention du dopage.

En attendant information individualisée lors de tous les rassemblements de sélections et mise à disposition de documents permettant une information simple de tous les licenciés

-Mise à jour du règlement médical.

**Richard GOUX**

Président de la CCM



**SAISON 2019/2020**

**RAPPORT D'ACTIVITE DE LA  
COMMISSION CENTRALE DE  
DISCIPLINE**

Cette saison a été très particulière pour la Commission Centrale de Discipline, en effet, la CCD pleure la disparition de Georges LOISNEL qui fut son président pendant de nombreuses années. L'ensemble de ses membres garde un souvenir amical et affectueux de Georges avec qui nous avons eu beaucoup de plaisir, de joie et de complicité à travailler. Il laisse un grand vide parmi nous.

De plus, cette saison a été marquée par l'épidémie du COVID et le confinement.

6 dossiers ont été présentés à la commission qui a pu statuer sur 3 d'entre eux avant le confinement. Malheureusement, ce dernier n'a pas permis à la commission de statuer sur les 3 autres dossiers.

Il semblait également délicat dans le contexte de sanctionner des licenciés privés de la pratique à la suite du confinement.

Je profite pour remercier et féliciter Nathalie LESTOQUOY pour son engagement et son professionnalisme dans l'accompagnement des bénévoles dans leur mission de membre de la CCD.

Je salue également les membres de la CCD : Florence BAIGNET, Sébastien GONCALVES, Patrick OCHALA, Nicolas REBBOT et André-Luc TOUSSAINT et les remercie pour la qualité de leur travail et engagement au sein de cette commission qui est amenée à gérer des dossiers parfois sensibles et aux enjeux importants.

Je souhaite également la bienvenue à Maître Benjamin VALETTE qui rejoint les rangs de la CCD pour cette nouvelle saison.

En espérant que l'activité de notre commission en restera au niveau relatif à une pratique de notre sport apaisée, respectueuse et sans violences.

**Alain ARIA**  
Président de la CCD





**SAISON 2019/2020**

## **RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION DES AGENTS SPORTIFS**

**Président :** Gauthier MOREUIL

**Membres :** Olivier GARCIA / Benoit VICTOR / Serge ELOI / Jean AZEMA / Alain GRIGUER / Jean-Paul ALORO / Jean-Claude TREMENTIN / Philippe ANDRE / Georges MATIJASEVIC / Sylvain QUINQUIS / Arnaud JOSSERAND / Xavier ZIANI

### ***Réunion du 6 novembre 2019***

La première partie de la réunion s'est déroulée sous formation plénière et a permis d'échanger sur le fonctionnement de la Commission, d'établir les grandes lignes d'un planning annuel et de traiter une demande de suspension de licence d'agent sportif.

La seconde partie de la réunion s'est déroulée en formation restreinte disciplinaire et a été consacrée à l'étude des dossiers transmis par le délégué aux agents sportifs. A l'issue des délibérations, la Commission a pris dix décisions à l'encontre des agents sportifs FFVolley concernés.

### ***Examen d'agent sportif 2019/2020***

Deux candidats se sont présentés à l'épreuve générale de l'examen d'agent sportif organisée par le CNOSF. Un seul des deux candidats a obtenu la note minimale d'admission. La Commission a décidé de le déclarer admis à la première épreuve de l'examen des agents sportif et d'ajourner le second candidat.

La Commission a organisé la seconde épreuve le 7 février 2020 et le candidat admis à la première épreuve s'est présenté. L'épreuve s'est déroulée sans incident. Le candidat a obtenu une note réglementairement suffisante pour que la Commission le déclare admis à la seconde épreuve.

Le candidat admis aux deux épreuves ayant transmis les éléments administratifs demandés, sa licence d'agent FFvolley lui a été délivrée ce qui lui permet d'exercer son activité sur le territoire français.

La FFvolley compte donc un nouvel agent sportif licencié.

### ***Autres informations***

Le 26 février 2020 Mme Laure WEINSANTO, membre suppléant du collège de la Ligue Nationale de Volley et M. KAPFER, membre titulaire représentant le collège des sportifs ont démissionné.

Le président de la Commission participe au groupe de travail de la Commission Interfédérale des Agents Sportifs sur la réforme de la réglementation des agents sportifs en France.

**Gauthier MOREUIL**  
Président de la CAS



## SAISON 2019/2020

### RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION FEDERALE D'APPEL

**Président :** Yanick CHALADAY

**Membres (2017- avril 2020) :** Michel BOURREAU / Julie GLIKSMAN / Jean-Louis LARZUL / Claude MICHEL / Thierry MINSSSEN / Benoît VICTOR / Robert VINCENT / Charlène MALAGOLI

**Membres (avril 2020 - 2021) :** Michel BOURREAU / Claude MICHEL / Thierry MINSSSEN / Robert VINCENT / Charlène MALAGOLI / Marie JAMET / Antoine DURAND / Céline BEAUCHAMP IMBERT

#### SAISON 2018/2019 – Eléments définitifs

La Commission Fédérale d'Appel s'est réunie 10 fois, dont 3 fois exclusivement physiquement et 6 fois en utilisant également la visioconférence.

Sur 16 dossiers, elle a confirmé 6 décisions et infirmer 5 décisions (dont 2 provenant de commissions régionales).

	Demandes	Confirmations	Infirimations	Retraits	Irrecevabilité	Autres*
Niveau Fédéral						
CCD	1		1			
CCS	9	5	2	1	1	
CCA	0					
CCEE	0					
CCSR	1				1	
Niveau LNV						
Discipline	0					
Autres	1					1
Niveau Régional						
CRD	3	1	1			1
CRS	1		1			
<b>TOTAUX</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<small>* Autres : sanctions confirmées mais modifiées, décision de rejet...</small>						

## SAISON 2019/2020 – Éléments Définitifs

La Commission Fédérale d'Appel s'est réunie cinq fois, toutes les réunions ont eu lieu en tout ou partie en visioconférence ayant profité à l'appelant qui a pu être entendu à distance.

Sur 13 dossiers, la Commission Fédérale d'Appel a confirmé 5 décisions. Le contentieux le plus fort est celui relatif à la CCS.

	Demandes	Confirmations	Conf. avec modif'	Infirmations	Retraits	Irrecevabilité	Autres*
Niveau Fédéral							
CCD	2						2
CCS	5	3	2				
CCA	1	1					
CCEE							
CFD	1		1				
CCSR	1	1					
Niveau LNV							
Discipline							
Autres							
Niveau Régional							
CRD	3		3				
CRS							
<b>TOTAUX</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<small>*Autres : Saisine sur renvoi de la CCD</small>							

Nous remercions Mme Julie GLIKSMAN, Monsieur Benoît VICTOR et Monsieur Jean-Louis LARZUL pour leur temps consacré bénévolement à participer aux travaux de la CFA. Ils ne font désormais plus partie de sa composition et nous leurs souhaitons une bonne continuation.

**Yanick CHALADAY**

Président de la CFA





# RAPPORT D'ACTIVITÉ FIN 18/19 et 2019/2020

## COMMISSION D'AIDE ET DE CONTRÔLE DES CLUBS FÉDÉRAUX

**Président :** Benjamin SCHLICKLIN

**Membres :** Nicolas BAHUAUD / Bruno FAYTRE / Sébastien HAAS / Simon MENANTEAU / Thibault PORTALEZ / Joris ROUGIER / Robert VINCENT

### **SAISON 2018/2019 – ELEMENTS A PARTIR DU 21 AVRIL 2019**

#### ***Réunions de la CACCF***

La CACCF s'est réunie à deux reprises au terme de la saison 2018-2019.

##### **➤ Réunion des 5 et 6 juin 2019**

Le 5 juin, la Commission d'Aide et de Contrôle de Clubs Fédéraux a auditionné six clubs du championnat Elite :

- AMIENS METROPOLE VOLLEY
- UGS BORDEAUX MERIGNAC VOLLEY
- EVREUX VOLLEY BALL
- ASUL LYON VOLLEY-BALL
- RENNES ETUDIANTS CLUB VOLLEY
- SRD SAINT DIE VOLLEY-BALL

Le 6 juin, la Commission a analysé la situation financière des autres clubs Elite, non auditionnés. Suite à cette réunion, la Commission a notifié ses préconisations et décisions à l'ensemble des clubs Elite relevant de sa compétence

##### **➤ Réunion télématique du 26 juillet au 2 août 2019**

À la suite de la descente sportive d'un club de LAF et à la demande de descente administrative d'un club de LBM, la CACCF s'est réunie afin d'analyser en détails la situation des clubs et rendre des décisions en urgence afin de laisser la possibilité aux clubs de faire appel et de fournir de nouveaux documents.

### **SAISON 2019/2020**

#### ***Réunion de travail du 14 février 2020 sur le contrôle des agents sportifs par la DNACG***

La CACCF a participé à une réunion de travail sur le contrôle de l'activité des agents sportifs. Au cours de cette réunion, la CACCF, la CACCP et le Conseil Supérieur ont établis les grandes lignes du planning annuel du groupe de travail. Comme première mission, des documents spécifiques ont été demandés à trois agents sportifs licenciés FFvolley pour procéder à la vérification de leur finance. La crise sanitaire et le confinement ont cependant mis un frein à l'exécution de cette mission.

### ***Réunion plénière de la DNACG du 14 février 2019***

La CACCF a participé à la réunion plénière de la DNACG qui s'est déroulée au siège de la Ligue Nationale de Rugby. Au cours de cette réunion, la CACCF, la CACCP et le Conseil Supérieur ont présenté leur rapport d'activités de la saison 2018/2019 et ont procédé à des propositions de modifications du Règlement DNACG. Une partie de ces modifications réglementaires ont pour objectif de faire évoluer le fonctionnement de la DNACG en prenant en compte les nouvelles habitudes technologiques : facilitation du recours à la visioconférence, transmission de documents par voie électronique. Mais également de préciser certains points de règlement afin de le rendre plus lisible. Enfin, des ajouts concernant la compétence de la DNACG en matière de contrôle sur l'activité des agents sportifs ont été apportés.

### ***Formation « Objectif Elite » du 3 avril 2020***

À la suite de la crise sanitaire, la formation prévue au siège de la FFvolley n'a pas pu se tenir.

### ***Informations des clubs sur les aménagements particuliers suite à la crise sanitaire***

Prenant en compte la situation particulière qu'a engendrée la crise sanitaire, la CACCF a informé les clubs de différents aménagements aussi concernant l'échéance du 30 avril que la saison 2020/2021 :

- Délai de transmission repoussé de 15 jours, soit au 15 mai à la place du 30 avril ;
- Acceptation de l'absence d'envoi du plan de trésorerie pour la saison 2020/2021 ;
- Remplacement possible des états financiers intermédiaires arrêtés au 31 décembre 2019 attesté par un expert-comptable, par le grand livre arrêté au 31 mars 2020 ;
- Souplesse accrue concernant les difficultés de transmission des différents documents ;
- Possibilité pour la saison 2020/2021 de demander deux fois une modification de son encadrement de masse salariale à la place de la fois réglementaire (avec accord du Bureau exécutif et du Conseil d'administration).

### ***Réunions de la CACCF***

La CACCF s'est réunie sept fois sur la saison 2019/2020.

#### ***➤ Réunion télématique des 25 et 26 septembre 2019***

Cinq clubs ont fait des demandes d'augmentation de l'encadrement de sa masse salariale afin de pouvoir obtenir la qualification de la totalité de leur effectif. La CACCF a fait droit aux demandes de quatre des cinq clubs.

#### ***➤ Réunion télématique du 17 au 25 octobre 2019***

Un club a fait une demande d'augmentation de l'encadrement de sa masse salariale afin de pouvoir obtenir la qualification de la totalité de son effectif. La CACCF a fait droit à sa demande.

➤ **Réunion du 28 novembre 2019**

La Commission d'Aide et de Contrôle de Clubs Fédéraux a auditionné quatre clubs du championnat Elite :

- AVIGNON VOLLEY BALL
- HARNES VOLLEY BALL
- LEVALLOIS SPORTING CLUB VB
- RENNES ETUDIANTS CLUB VOLLEY

La Commission a analysé la situation financière de ces quatre clubs et des autres clubs Elite, non auditionnés. Suite à cette réunion, la Commission a notifié ses préconisations et décisions à l'ensemble des clubs Elite relevant de sa compétence

➤ **Réunion télématique des 9 et 10 janvier 2020**

Un club a fait une demande d'augmentation de l'encadrement de sa masse salariale afin de pouvoir obtenir la qualification de la totalité de son effectif. La CACCF a fait droit à sa demande.

➤ **Réunion télématique des 30 et 31 janvier 2020**

Un club a fait une demande d'augmentation de l'encadrement de sa masse salariale afin de pouvoir obtenir la qualification de la totalité de son effectif. La CACCF a fait droit à sa demande.

➤ **Réunion télématique du 14 février 2020**

Un club a fait une demande d'augmentation de l'encadrement de sa masse salariale afin de pouvoir obtenir la qualification de la totalité de son effectif. La CACCF a fait droit à sa demande.

➤ **Réunion par visioconférence du 16 juin 2020**

La Commission d'Aide et de Contrôle de Clubs Fédéraux a auditionné un club :

- BEAUVAIS OISE UC VOLLEY

La Commission a analysé la situation financière de ce club et des autres clubs Elite ou candidat à l'accession 2020/2021, non auditionnés. Suite à cette réunion, la Commission a notifié ses préconisations et décisions à l'ensemble des clubs Elite ou candidat à l'accession 2020/2021 relevant de sa compétence.

**Objectifs pour la saison prochaine**

La CACCF entend poursuivre son aide aux clubs tout en effectuant sa mission légale et réglementaire.

Elle entend également réorganiser une formation « Objectif Elite », puisque celle de 2019 a démontré son intérêt avec des clubs accédant qui ont eu moins de difficultés d'adaptation aux exigences règlementaires. La formation 2020 n'ayant pas pu se tenir en raison de la crise sanitaire, une réflexion est engagée pour tenir la formation 2021 par visioconférence en cas de mesures gouvernementales empêchant la tenue physique de la formation.

**Benjamin SCHLICKLIN**

Président de la CACCF



**FFvolley**

## **RAPPORT D'ACTIVITE**

### **DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA DNACG**

**Président** : Jacques LAGNIER

**Membres (2017-2021)** : Sabine FOUCHER / Philippe LAMOTTE / Michel LEGER / Marc LE NERRANT / Laurent MOREUIL / Hubert TUILLIER

#### **SAISON 2018/2019 – Éléments définitifs à partir du 21 avril 2019**

##### ***Réunions du Conseil Supérieur de la DNACG***

Le Conseil Supérieur s'est réuni à deux reprises au terme de la saison 2018-2019.

###### **➤ Réunion du 4 juillet 2019**

Le Conseil Supérieur s'est réuni à la suite de l'appel formé par 7 clubs à l'encontre des décisions rendues courant juin 2019, par la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Professionnels et la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux.

Ces décisions ont donné lieu à :

- 2 mises en délibéré ;
- 2 confirmations partielles
- 3 infirmations<sup>1</sup>.

###### **➤ Réunion du 12 juillet 2019**

Le Conseil Supérieur s'est réuni à la suite de l'appel formé par un club à l'encontre d'une décision rendue le 20 juin 2019, par la CACCP ainsi que pour statuer sur les deux clubs dont les délibérés avaient été reportés.

Ces dernières ont donné lieu à :

- 1 confirmation partielle ;
- 2 infirmations.

###### **➤ Réunion du 6 septembre 2019**

Le Conseil Supérieur s'est réuni à la suite de l'appel formé par un club, à l'encontre d'une décision rendue le 6 août 2019, par la CACCF. Cette décision a donné lieu à 1 infirmation.

---

<sup>1</sup> Les infirmations ne portent que sur les points sur lesquels le Conseil Supérieur a été saisi. Il s'agit en large majorité que d'une partie de la décision prise par la CACCP/CACCF à l'encontre du club appelant.

## **SAISON 2019/2020**

### ***Réunion de travail du 14 février 2020 sur le contrôle des agents sportifs par la DNACG***

Le Conseil Supérieur a participé à une réunion de travail sur le contrôle de l'activité des agents sportifs. Au cours de cette réunion, la CACCF, la CACCP et le Conseil Supérieur ont établis les grandes lignes du planning annuel du groupe de travail. Comme première mission, des documents spécifiques ont été demandés à trois agents sportifs licenciés FFvolley pour procéder à la vérification de leur finance. La crise sanitaire et le confinement ont cependant mis un frein à l'exécution de cette mission.

### ***Réunion plénière de la DNACG du 14 février 2019***

Le Conseil Supérieur a participé à la réunion plénière de la DNACG qui s'est déroulée au siège de la Ligue Nationale de Rugby. Au cours de cette réunion, la CACCF, la CACCP et le Conseil Supérieur ont présenté leur rapport d'activité de la saison 2018/2019 et ont procédé à des propositions de modifications du Règlement DNACG. Une partie de ces modifications réglementaires ont pour objectif de faire évoluer le fonctionnement de la DNACG en prenant en compte les nouvelles habitudes technologiques : facilitation du recours à la visioconférence, transmission de documents par voie électronique. Mais également de préciser certains points de règlement afin de le rendre plus lisible. Enfin, des ajouts concernant la compétence de la DNACG en matière de contrôle sur l'activité des agents sportifs ont été apportés.

### ***Réunions du Conseil Supérieur de la DNACG***

Le Conseil Supérieur s'est réuni cinq fois sur la saison 2019/2020.

#### ***➤ Réunion du 21 janvier 2020***

Le Conseil Supérieur s'est réuni pour rendre ses décisions, suite aux appels formés par six clubs, à l'encontre des décisions rendues le 19 décembre 2019, par la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Professionnels.

Ces décisions ont donné lieu à :

- 4 confirmations partielles ;
- 2 infirmations.

#### ***➤ Réunion du 22 juin 2020***

Le Conseil Supérieur s'est réuni pour rendre sa décision, suite à l'appel formé par un club, à l'encontre d'une décision rendue le 25 juin 2020, par la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Professionnels.

Cette décision a donné lieu à une confirmation totale.

#### ***➤ Réunion du 8 juillet 2020***

Le Conseil Supérieur s'est réuni à la suite des appels formés par huit clubs, à l'encontre des décisions rendues le 18 juin 2020, par la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Professionnels.

Ces décisions ont donné lieu à 8 infirmations.



➤ **Réunion du 23 juillet 2020**

Le Conseil Supérieur s'est réuni à la suite des appels formés par deux clubs, à l'encontre d'une décision rendue le 18 juin 2020, par la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Professionnels ainsi qu'une décision rendue le 6 juillet 2020 par la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux.

Ces décisions ont donné lieu à 2 infirmations.

➤ **Réunion du 24 juillet 2020**

Le Conseil Supérieur s'est réuni pour rendre ses décisions, suite aux appels formés par trois clubs à l'encontre de décisions rendues le 6 juillet 2020 par la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux.

Ces décisions ont donné lieu à :

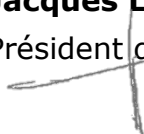
- 2 confirmations totales ;
- 1 infirmation.

**Saisine du Comité National Olympique et Sportif Français suite à une décision de la DNACG**

Le CNOSF a été saisi 4 fois au cours de la saison 2019/2020. Pour l'une des saisines, le CNOSF a retenu une irrecevabilité de la demande pour absence d'intérêt à agir. Pour les trois autres saisines, des conciliations en séance ont pu être signées.

**Jacques LAGNIER**

Président du Conseil Supérieur



## RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION MIXTE D'ETHIQUE

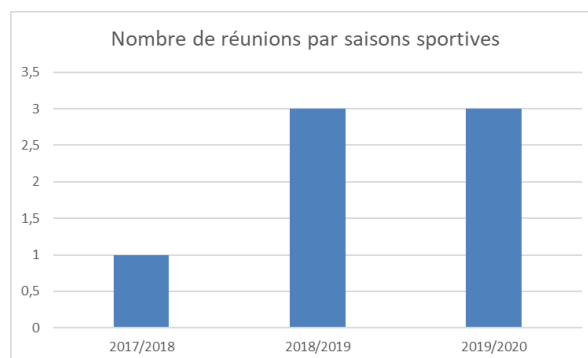
**Président :** Mathilde REGGIO

**Membres (2017-2021) :** Lise RAISSAC / Daniel TROTOUX / Aline GEMISE-FAREAU  
remplacée par M. Jean Louis LARZUL / Véronique FRELAT / Georges GUILLET

Pour rappel, la Commission Mixte d'Ethique est une commission gérée et constituée par la FFvolley et la LNV en commun.

### Sur les réunions :

Depuis sa création en 2018, la Commission Mixte d'Ethique s'est réunie sept fois et a utilisé à chaque fois des moyens de réunions à distance (visioconférence et réunion téléphonique).



### Sur les avis rendus :

Conformément à la Charte d'Ethique et de Déontologie, la Commission Mixte d'Ethique a rendu 8 avis depuis sa création.

	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Totaux
<b>Nbre d'avis rendus</b>	2	2	4	8
<b>Qui concerne la FFvolley</b>	1	2	3	6
<b>Qui concerne la LNV</b>	1	0	1	2
<b>Décisions de saisine</b>		1		1
<b>Décisions sans suite</b>	2		4	6
<b>Retrait de saisine</b>		1		1

- Un avis a abouti à une décision de saisine de la Commission Centrale de Discipline de la FFvolley. Le dossier est en cours de traitement au jour de la rédaction du présent rapport.
- Un avis n'a pas été notifié parce que la saisine a été finalement retirée.

**Mathilde REGGIO**

Présidente de la Commission Mixte

